



## **OCEANIE/PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE - Trois bonnes raisons pour s'opposer à la peine de mort selon les Evêques**

Port Moresby (Agence Fides) – Les Evêques de Papouasie Nouvelle Guinée et des Iles Salomon réaffirment leur opposition à la peine de mort alors que le débat sur la nouvelle loi relative à la sécurité nationale bat son plein. La peine de mort est déjà prévue par le Code pénal de Papouasie Nouvelle Guinée mais seulement pour l'homicide volontaire. Elle n'a jamais été effectivement appliquée même si des condamnés se trouvent actuellement dans le couloir de la mort. Le gouvernement prend actuellement en considération le fait d'étendre l'applicabilité de la peine de mort à d'autres crimes graves tels que le viol, l'homicide, les homicides par sorcellerie et le détournement de fonds publics.

Ainsi que l'indique à Fides une note du Père Victor Roche, SVD, Secrétaire général de la Conférence épiscopale, l'Eglise locale offre au débat public en cours trois raisons valables pour rejeter la peine de mort. La première est que celle-ci est contraire à la Bible – dont le VI<sup>o</sup> commandement « tu ne tueras point » - et aux principes chrétiens. Dieu étant l'auteur de la vie, « ni la magistrature, ni le gouvernement n'ont le pouvoir de la reprendre à quelqu'un ». La deuxième raison est que « la peine de mort ne fait pas diminuer le taux de criminalité dans les pays où elle est mise en œuvre et la Papouasie Nouvelle Guinée ne fera pas exception ». « Améliorer le système juridictionnel et offrir la certitude de la peine sont des mesures de dissuasion meilleures en ce qui concerne la criminalité » remarquent les Evêques. En troisième lieu, l'Eglise demande : « Qui exécutera les criminels condamnés à mort en Papouasie Nouvelle Guinée ? Seront-ce des compatriotes ou des étrangers payés à cet effet ? S'il devait s'agir de compatriotes, des homicides pourraient être commis par rétorsion et viser les familles des bourreaux ». Cette mesure pourrait donc « faire exploser des luttes tribales » aux dépens de l'harmonie dans la société. (PA) (Agence Fides 27/05/2013)